

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 14 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 07 janvier 2019, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, François NICOLAS, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absents excusés : Gatienné NOLLET, Joëlle GENTY, Dominique LEFEBVRE procuration à Laurent MARCHESI

Absents non excusés : David HANZARD Arnaud EVREVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Pierre PADULAZZI remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2019/001 suivante :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2019 ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2018 : 3 114 556.14 €

Chapitre 16 « remboursements d'emprunts » : 98 000.00 € €

Montant pris en compte : 3 016 556.14 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 754 139.03 € (25 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Cette délibération permettra de mandater les factures et situations dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Si l'action des communes est conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Il permet au Conseil Municipal d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Monsieur Benoist MERCIER présente à l'ensemble des conseillers municipaux le document suivant :

Généralités :

Le débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 h, mais il me paraît intéressant de vous faire part de quelques réflexions et de vous présenter les grandes orientations 2019.

Le budget communal nécessite une rigueur pour être en équilibre tout en assurant :

- Le développement de la commune*
- le service aux habitants*
- le maintien des taux d'impositions*

La DGF devrait cette année être stable.

Les investissements représentent des sommes importantes, mais structurent et préparent la commune à son développement, ils se gèrent projet par projet en une fois et nous les réalisons après avoir obtenu les subventions diverses et suivant les cas (DETR, Département, Métropole et tout autre organisme en fonction du projet).

Le fonctionnement lui est à suivre avec beaucoup d'attention, il est la somme de nombreuses dépenses qui sont récurrentes, je demande à chacun la plus grande vigilance sur le sujet.

Je fais remarquer qu'une somme investie génère de fait des frais de fonctionnement (Contrat de maintenance d'entretien, frais de gestion etc...).

Chacun souhaitant de plus en plus de service et de soutien de la part de la commune.

Pour 2019 :

- La population augmente : 2942 habitants au 1^{er} janvier 2019 contre 2844 au 1^{er} janvier 2018*

L'investissement sera centré sur :

- L'aménagement du centre sportif avec le terrain synthétique et le terrain de tennis couvert, qui viendra compléter les installations actuelles et offrir des créneaux supplémentaires.*
- Travaux de restructuration de la garderie au 112 et 132 Rue du Mont-Roty*
- Poursuite de notre programme AD'AP*
- Achat de divers équipements/ matériels pour les services*
- Poursuite du système de vidéo-protection*

Fonctionnement :

- Contrôle et maîtrise de chaque dépense quotidienne.*
- Les frais de personnel suivront l'évolution de la population, afin de garantir les services de proximité à nos habitants, dans les domaines scolaires et administratifs.*
- L'attente des habitants et des associations.*

Quelques chiffres prévisionnels :

Notre budget devrait être sensiblement égal à 2018, peut-être légèrement supérieur, lié à l'évolution de la commune.

Charges à caractère général pour 1,2 M€

La masse salariale pour 1,3 M€

La charge financière (intérêt des emprunts pour 14 000 € et la part du capital 70 000 €).

Nous aurons certainement recours à un emprunt dans le courant de l'année pour financer les aménagements du centre sportif, le groupe scolaire ayant été réalisé en auto financement.

Un contact a été pris avec monsieur le Trésorier qui confirme que la commune d'ISNEAUVILLE est en capacité d'avoir recours à un emprunt et peut envisager l'avenir en procédant à des travaux et aménagements et acquisitions foncières.

Des offres de prêt auprès de trois établissements bancaires ont été réceptionnées et sont à l'étude.

COP 21 locale : METROPOLE ROUEN NORMANDIE :

Comme suite aux engagements pris par la commune d'ISNEAUVILLE, monsieur le Maire envisage la mise en œuvre courant 2019 d'un premier test d'extinction de l'éclairage public, de 1h à 5h, sur un ou plusieurs quartiers résidentiels. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. La population sera informée en amont de cette mise en œuvre.

La Métropole procèdera au fur et à mesure au remplacement des ballons fluo par des ampoules à leds.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de faire attention à la consommation électrique dans les bâtiments publics et des consignes seront redonner afin d'éteindre au maximum les éclairages.

III – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Brigitte CLATZ :

La commission de l'action sociale, politique familiale, de la petite enfance se réunira prochainement.

Résidence Autonomie « le Vieux Colombier » : Madame BACHELET n'a pas souhaité prolonger son contrat de travail. Dans l'attente de recrutement d'un nouvel agent, un service de remplacements a été mis en place (entretien des locaux, permanences de jours et de nuits).

Chantal LEMERCIER : RAS

Daniel GILLET :

Rencontre avec les représentants du Pôle Plateaux Robec programmée fin janvier afin de faire le point sur les divers travaux 2019,

Transports : Les travaux de la ligne « Fast 1 » se poursuivent. Quelques difficultés de circulation dues à l'étroitesse de la route de Neufchâtel et l'absence de signalisation au sol,

Le fleurissement printanier et estival est en cours.

Alain DURAND :

Semaine culturelle 2018 : Le bilan est en cours. On peut annoncer une baisse des dépenses (8700 €).

Semaine culturelle 2019 : en cours

Armada 2019 : Une réunion est prévue demain mardi 15 janvier. L'on peut d'ores et déjà annoncer une soirée festive avec la présence de marins (feu d'artifice, dîner et soirée dansante),

Travaux centre sportif « le cheval rouge » : Le relevé topographique a été transmis à la maîtrise d'œuvre, les devis pour les sondages de sol sont en cours),

Les dossiers de demandes de subventions des associations seront étudiés le 13 février prochain.

Volley Ball : Une rencontre avec les nouveaux dirigeants se tiendra samedi 19 janvier. La commune est d'accord pour investir dans du nouveau matériel qui sera stocké au gymnase du collège (2 poteaux). Cet investissement permettra de ne plus transporter le matériel à chaque séance.

Cérémonie des vœux : Bons retours,

Remise des récompenses des maisons fleuries : La formule de remise des prix est vieillissante. Envisager de revoir la formule car peu d'Isneouvillais présents pour recevoir les récompenses.

Sylvie LAROCHE :

La commission des affaires scolaires se réunira le 29 janvier prochain,

Conseil Municipal des Jeunes : Les jeunes conseillers ont un projet.

Un animateur est toujours recherché pour travailler avec les enfants chaque mardi de 12h15 à 13h15,

Restaurant scolaire : Contact a été pris avec une association pour transformation des produits BIO,

SMEDAR : Il intervient au sein du restaurant scolaire pour travailler sur le gaspillage alimentaire, le tri sélectif et le compostage.

Gérard DUCABLE :

Métropole : le montant de l'attribution de compensation versée à a commune sera identique à 2018,

Le Président de la Métropole souhaite établir « un contrat de confiance » avec les Maires des 71 communes.

GRAND DEBAT NATIONAL : Monsieur le Maire rappelle qu'un cahier de doléances est à disposition de la population au secrétariat de la mairie jusqu'au 15 mars 2019. Il informe l'assemblée qu'il se rendra demain mardi 15 janvier à Bourgtheroulde au Grand Débat National.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 heures 40.

Le Maire,

Pierre PELTIER

